



PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTE CO-TITULAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028 :

le cabinet **Ernst & Young Côte SA** représenté par **Madame Arielle Inès SERI épouse BAMBA**, dont le siège social est situé à 5, Avenue Marchand Abidjan, Côte d'Ivoire, 01 BP 2715 Abidjan 01.

Le Commissaire aux Comptes déclare sur l'honneur n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de cette fonction.

Cette résolution mise aux voix.

DIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix.